

Third Session of the 37th Parliament  
First Sitting, 1982

THIRTIETH PARLIAMENT, SEVENTH PARLIAMENT OF CANADA  
1982

THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

EXPLANATORY NOTE

NOTE EXPLICATIVE

The purpose of this Bill is to ensure that any money seized by a Canadian law enforcement body in the enforcement of the *Narcotic Control Act* is returned to that body for use in the enforcement of that Act.

Ce projet de loi a pour objet de prévoir que l'argent que saisit un organisme canadien chargé de l'application de la Loi dans le cadre de l'application de la *Loi sur les stupéfiants* sera remis à cet organisme pour servir à l'application de cette loi.

*Narcotic Control Act* is amended to provide that any money seized by a Canadian law enforcement body in the enforcement of that Act is returned to that body for use in the enforcement of that Act.

La Loi sur le contrôle des stupéfiants est amendée pour prévoir que l'argent que saisit un organisme canadien chargé de l'application de cette loi sera remis à cet organisme pour servir à l'application de cette loi.

Enacted in Ottawa, May 21, 1982

Parvenue à Ottawa le 21 mai 1982

M. Wilson

Wilson